

# PRESS RELEASE



# COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No. 34

PUBLIER IMMEDIATEMENT  
VENDREDI, LE 29 MAI 1964.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce, sous réserve de la sanction parlementaire, une contribution de \$500,000 au Fonds civil du Congo pour 1964. C'est là le deuxième versement du Canada à ce fonds, créé en septembre 1960 afin de fournir une assistance économique au gouvernement congolais et d'assurer le maintien des services publics. Le Canada avait alors contribué pour \$1,000,000.

La nouvelle a été annoncée à l'occasion de la visite à Ottawa de M. Thant, secrétaire général de l'ONU. La subvention du gouvernement s'insère dans son programme élargi d'assistance aux Etats francophones d'Afrique.

Une bonne partie du montant servira à payer les traitements des civils canadiens pour leurs services spécialisés et l'assistance qu'ils dispensent au Congo sous les auspices de l'ONU.

Plus de quarante enseignants ou spécialistes canadiens remplissent actuellement une mission de l'ONU au Congo.